

Le saviez-vous...?

La Coopérative santé de St-Boniface compte plus de 3600 membres, dont vous faites partie!

Saviez-vous... que tous les membres, avec ou sans médecin d'attitré à la Coop, ont le privilège de pouvoir bénéficier d'avantages offerts comme certains rabais sur les assurances, les pneus ou en nutrition avec SOS Cuisine? Consultez le site web de la Coop pour connaître l'ensemble des avantages; ils sont en constantes évolution! (<https://www.coopsantesaint-boniface.com/devenir-membre/#avantages>)

Saviez-vous... qu'en tant que membre vous devriez participer à l'Assemblée générale annuelle (AGA)? Ce regroupement des membres avec le conseil d'administration (CA) est l'occasion parfaite de vous intéresser au développement et à l'évolution de la coopérative dans laquelle vous avez des parts (les 50\$ payés lors de votre adhésion). Cela vous permet également de savoir comment est investi et dépensé l'argent de vos contributions annuelles (les 70\$ par adulte ou les 20\$ par enfant mineur).

Saviez-vous... que toute personne membre d'une coopérative au Québec a des privilèges, mais aussi une opportunité de s'impliquer dans le maintien, l'amélioration et la gestion de sa Coop via sa présence à l'AGA! Toutefois, depuis plusieurs années sur l'ensemble des 3600 membres, seulement une douzaine d'entre eux participent à l'AGA de la Coop Santé St-Boniface.

Nous vous invitons donc le **mercredi 28 mai 19h** à venir participer et vous intéresser à ce qui se passe près de chez vous, à votre Coopérative Santé de St-Boniface! La rencontre aura lieu dans la grande salle du **Stratos de St-Boniface** (49, rue Principale - entrée donnant sur la rue Fiset).

Nous présenterons le rapport de gestion annuel et les états financiers 2023. Il y aura élection des membres désirant s'impliquer dans le Conseil d'administration, vote sur les montants des contributions et bien sûr, vous aurez l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement de votre coopérative santé, son implication, ses obligations et ses réalisations, et ce, en plus de pouvoir poser vos questions. Nous joignons à cette lettre d'invitation l'ordre du jour formel de la rencontre.

Saviez-vous... que le procès-verbal de l'AGA de l'an dernier (2022) doit être approuvé par ses membres? Il est disponible sur le site web de la Coop en vue de la prochaine rencontre. (<https://www.coopsantesaint-boniface.com/category/rapport-annuel/proces-verbal>)

C'est donc un rendez-vous auquel l'équipe de gestion de la Coop vous accueillera avec plaisir!
Cordialement,

Lucie Pronovost

Secrétaire du conseil d'administration

Références officielles sur les coopératives pour être et rester bien informé :

- *Info-Coop du gouvernement du Québec adressant certaines questions fréquemment soulevées :*
<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/aperçu/info-coop>
- *Cadre légal au Québec : la [Loi sur les coopératives](#) (L.R.Q. chapitre C-67.2)*